

ANGER LOIRE METROPOLE  
*Béhuard, Bouchemaine, Savennières*  
(MAINE-ET-LOIRE)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE  
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P.)

Commentaires:

Les communes de Béhuard et Savennières disposaient déjà d'une ZPPAUP.

Le périmètre de la ZPPAUP de Béhuard qui concernait toute la commune a été reconduit dans l'AVAP.

Le périmètre de la ZPPAUP de Savennières a été élargi pour intégrer les secteurs en site classé « Le site Confluence Maine-Loire et des coteaux Angevins, arrêté du 23 février 2010 ».

Bouchemaine ne disposait pas de ZPPAUP.

Le périmètre de l'AVAP diffère de l'actuel périmètre de la ZPPAUP de Béhuard et Savennières, de plus il intègre une partie de la commune de Bouchemaine qui n'avait alors pas de ZPPAUP.

Plans :

Le périmètre de l'AVAP (vue élargie sur fond de plan IGN) : **3A**

Le périmètre de la ZPPAUP en vigueur: **3B**